

Info Courses de chevaux

VOLUME 3 • NUMÉRO 1 • 2019

HIVER 2019



Photo © Laurie Overton

Dans ce numéro

- La sécurité avant tout : Information et ressources pour prévenir les incendies dans les bâtiments d'élevage
- Règles sur les courses de 2018
- Modification de la date d'expiration des licences pour chevaux Thoroughbred et Quarter Horse
- Barème des droits de licence de particulier pour les courses de chevaux de race Thoroughbred et Quarter Horse 2019
- Intégration des inspecteurs des courses à la Direction de la conformité aux mesures législatives de la CAJO
- Rappel
- À surveiller en 2019
- Cours en ligne sur les courses offerts à l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario

Info Courses de chevaux est la publication de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) destinée à l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. Des exemplaires imprimés sont disponibles dans les hippodromes et auprès des associations de l'industrie. Tous les numéros du bulletin peuvent aussi être consultés en ligne, dans les deux langues officielles, à www.agco.ca/fr. Nous vous invitons à nous transmettre vos idées et vos commentaires. Pour toute suggestion de sujets à aborder dans nos prochaines publications, ou pour vous abonner à *Info Courses de chevaux* et recevoir le bulletin ainsi que d'autres publications de la CAJO au sujet des courses de chevaux en version électronique, veuillez écrire à l'adresse connect@agco.ca ou composer le 416 326-3614.

La sécurité avant tout : Information et ressources pour prévenir les incendies dans les bâtiments d'élevage



Selon le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO), la majorité (environ 40 %) des incendies dans les bâtiments

d'élevage sont causés par des systèmes électriques défectueux. Le MAAARO a récemment mis à jour sa page sur la prévention des incendies dans les bâtiments d'élevage, qui fournit de l'information essentielle à toute personne souhaitant améliorer la sécurité de ses bâtiments.

Cette page contient aussi des listes de vérification, des vidéos et une section sur les nouvelles technologies de prévention et de maîtrise des incendies. Vous y trouverez également une liste complète de ressources pour vous aider à déterminer les zones à risque dans votre exploitation et à réduire les risques d'incendie dans vos bâtiments d'élevage. Nous vous invitons à consulter la page : <http://www.omafr.gov.on.ca/french/engineer/barnfire/fireprevention.htm>.

Pour en savoir plus, communiquez avec le MAAARO en composant le 1 877 424 1300 (sans frais) ou en écrivant à l'adresse ag.info.omafr@ontario.ca.

Equine Guelph offre aussi de l'information (en anglais seulement) à jour à ce sujet, y compris un **outil interactif de prévention des incendies dans les bâtiments d'élevage**, un aide-mémoire sur les sept principes de sécurité des personnes et de conception des bâtiments d'élevage ainsi qu'une liste des principaux éléments à inspecter à l'intérieur et à l'extérieur d'un bâtiment. Vous pouvez consulter le site à l'adresse <http://www.equineguelph.ca/Tools/fireprevention.php>.

Si vous êtes propriétaire ou entraîneur de chevaux, employé d'un hippodrome ou propriétaire d'installations, veuillez noter qu'Equine Guelph offrira un **cours de préparation aux**

incendies et aux situations d'urgence du 8 au 15 avril 2019 (en anglais seulement). Le cours présente un aperçu des pratiques exemplaires pour prévenir les incendies dans les bâtiments d'élevage et autres installations et pour faire face à toutes sortes de situations d'urgence. Vous pouvez vous inscrire à la page suivante : <https://thehorseportal.ca/course/fire-emergency-preparedness>

Pour en savoir plus, communiquez avec Equine Guelph en composant le 519 824 4120, poste 54205, ou en écrivant à l'adresse horses@uoguelph.ca.

Règles sur les courses de 2018 accessibles en ligne

Les nouvelles règles sur les courses de chevaux de race Standardbred ainsi que Thoroughbred et Quarter Horse sont accessibles en ligne en format PDF à l'adresse www.agco.ca/fr.



Les documents sont offerts en français et en anglais. La partie principale présente de nombreuses directives existantes, et l'index a été mis à jour.

Modification de la date d'expiration des licences pour chevaux Thoroughbred et Quarter Horse

À compter du 1er mars 2019, la CAJO modifiera la date d'expiration de toutes les licences de particulier pour les courses de chevaux de race Thoroughbred et Quarter Horse pour qu'elle corresponde à la date d'anniversaire du titulaire ou du demandeur de licence.

Les licences de particulier délivrées en 2019 expireront à la date d'anniversaire de leur titulaire en 2020. Les droits seront calculés au prorata selon le nombre de mois de prolongation de la licence nécessaires pour couvrir la période jusqu'à la date d'anniversaire du titulaire ou du demandeur de licence en 2020.

Pour de plus amples renseignements concernant les répercussions de cette modification sur la date d'expiration de votre licence et sur vos droits de licence pour 2019, consultez le tableau ci-dessous.

Questions may be directed to:

- **Tanya Cadeau**
Chef de l'admissibilité, licences de courses de chevaux
Tanya.Cadeau@agco.ca - 416-212-1999
- **Jessica Harvie**
Coordonnatrice de la délivrance des licences, Admissibilité
Jessica.Harvie@agco.ca - 416-326-0863


Voici deux exemples, suivis d'un tableau présentant les droits calculés au prorata pour chaque catégorie de licence.

Exemple 1:

L'anniversaire d'un entraîneur est en septembre. Au moment de renouveler sa licence d'entraîneur en avril 2019, il devra payer des droits calculés au prorata de 125 \$, soit des droits annuels de 100 \$ pour sa licence d'entraîneur et des droits supplémentaires uniques de 25 \$ pour la prolongation de la période de validité qui est, dans ce cas, de cinq mois. Sa licence sera donc valide jusqu'en septembre 2020.

Exemple 2:

L'anniversaire d'un palefrenier est en octobre. Au moment de renouveler sa licence de palefrenier en mars 2019, il devra payer des droits calculés au prorata de 30 \$, soit des droits annuels de 20 \$ pour sa licence de palefrenier ainsi que des droits supplémentaires uniques de 10 \$ pour la prolongation de la période de validité qui est, dans ce cas, de sept mois. Sa licence sera donc valide jusqu'en octobre 2020.

 CAJO <small>Commission des alcools et des jeux de l'Ontario</small>		Barème des droits de licence de particulier pour les courses de chevaux de race Thoroughbred et Quarter Horse 2019			
Prolongation Répartition au prorata		0 à 3 mois Aucune modification	4 à 6 mois +25%	7 à 9 mois +50%	10 à 12 mois +75%
Catégorie de licence	Droits annuels réguliers	Droits uniques calculés au prorata (CA)**			
Nouveau demandeur*	20,00 \$	20,00 \$	20,00 \$	20,00 \$	20,00 \$
Propriétaire	100,00 \$	100,00 \$	125,00 \$	150,00 \$	175,00 \$
Entraîneur	100,00 \$	100,00 \$	125,00 \$	150,00 \$	175,00 \$
Entraîneur adjoint	65,00 \$	65,00 \$	81,25 \$	97,50 \$	113,75 \$
Jockey	130,00 \$	130,00 \$	162,50 \$	195,00 \$	227,50 \$
Apprenti jockey	65,00 \$	65,00 \$	81,25 \$	97,50 \$	113,75 \$
Agent de jockey	100,00 \$	100,00 \$	125,00 \$	150,00 \$	175,00 \$
Aide-jockey	45,00 \$	45,00 \$	56,25 \$	67,50 \$	78,75
Palefrenier	20,00 \$	20,00 \$	25,00 \$	30,00 \$	35,00 \$
Préposé à l'exercice	20,00 \$	20,00 \$	25,00 \$	30,00 \$	35,00 \$
Aide-écuyer	20,00 \$	20,00 \$	25,00 \$	30,00 \$	35,00 \$
Vétérinaire	130,00 \$	130,00 \$	162,50 \$	195,00 \$	227,50 \$
Agent autorisé	100,00 \$	100,00 \$	125,00 \$	150,00 \$	175,00 \$
Directeur d'écurie ou de personne morale	100,00 \$	100,00 \$	125,00 \$	150,00 \$	175,00 \$
Personne de métier	45,00 \$	45,00 \$	56,25 \$	67,50 \$	78,75
Pari mutuel	30,00 \$	30,00 \$	37,50 \$	45,00 \$	52,50 \$
Professionnel	20,00 \$	20,00 \$	25,00 \$	30,00 \$	35,00 \$
Programme	20,00 \$	20,00 \$	25,00 \$	30,00 \$	35,00 \$
Autre	20,00 \$	20,00 \$	25,00 \$	30,00 \$	35,00 \$
Officiel d'association	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

*Les nouveaux demandeurs (les personnes qui n'ont pas été titulaires d'une licence en Ontario depuis au moins cinq ans) continueront de payer des droits uniques de 20 \$ en plus des droits indiqués dans ce tableau.

**Les droits sont en dollars canadiens. Veuillez communiquer avec la CAJO au 416 326 8700 ou au 1 800 522 2876 (sans frais en Ontario) pour connaître le taux de change en vigueur si vous payez en dollars américains.

Intégration des inspecteurs des courses à la Direction de la conformité aux mesures législatives de la CAJO

Le 31 décembre 2018, la Direction de la supervision des courses (regroupant les officiels de courses et les enquêteurs sur les courses) a été intégrée à la Direction de la conformité aux mesures législatives de la CAJO.

Cette intégration contribue à la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle au sein de la Direction de la conformité aux mesures législatives, qui est constituée de deux équipes interfonctionnelles de conformité dirigées par **Rob McKinney** et **Brent Stone**.

Dans le cadre de cette nouvelle structure, un chef supervisera le travail des officiels de courses et coordonnera les activités de vérification de la conformité des courses et de contrôle des médicaments. Il encadrera les programmes provinciaux et la gestion des intervenants en plus de jouer un rôle clé dans le projet de réforme des courses et dans l'intégration des courses au portail iCAJO. Le chef de la supervision des courses et le chef des services vétérinaires relèveront des deux directeurs de la Direction de la conformité aux mesures législatives.

LE TITRE D'ENQUÊTEUR SUR LES COURSES SERA REMPLACÉ PAR CELUI D'AGENT DE CONFORMITÉ

À la suite de cette restructuration, les enquêteurs sur les courses seront parmi les premiers membres des équipes de la CAJO à obtenir le nouveau poste et titre d'agent de conformité. Afin que la fonction de vérification de la conformité à la CAJO soit la plus efficace possible, les agents de conformité seront formés aux activités des autres secteurs de la Commission à mesure que celle-ci mettra sur pied des équipes intégrées de vérification de la conformité.



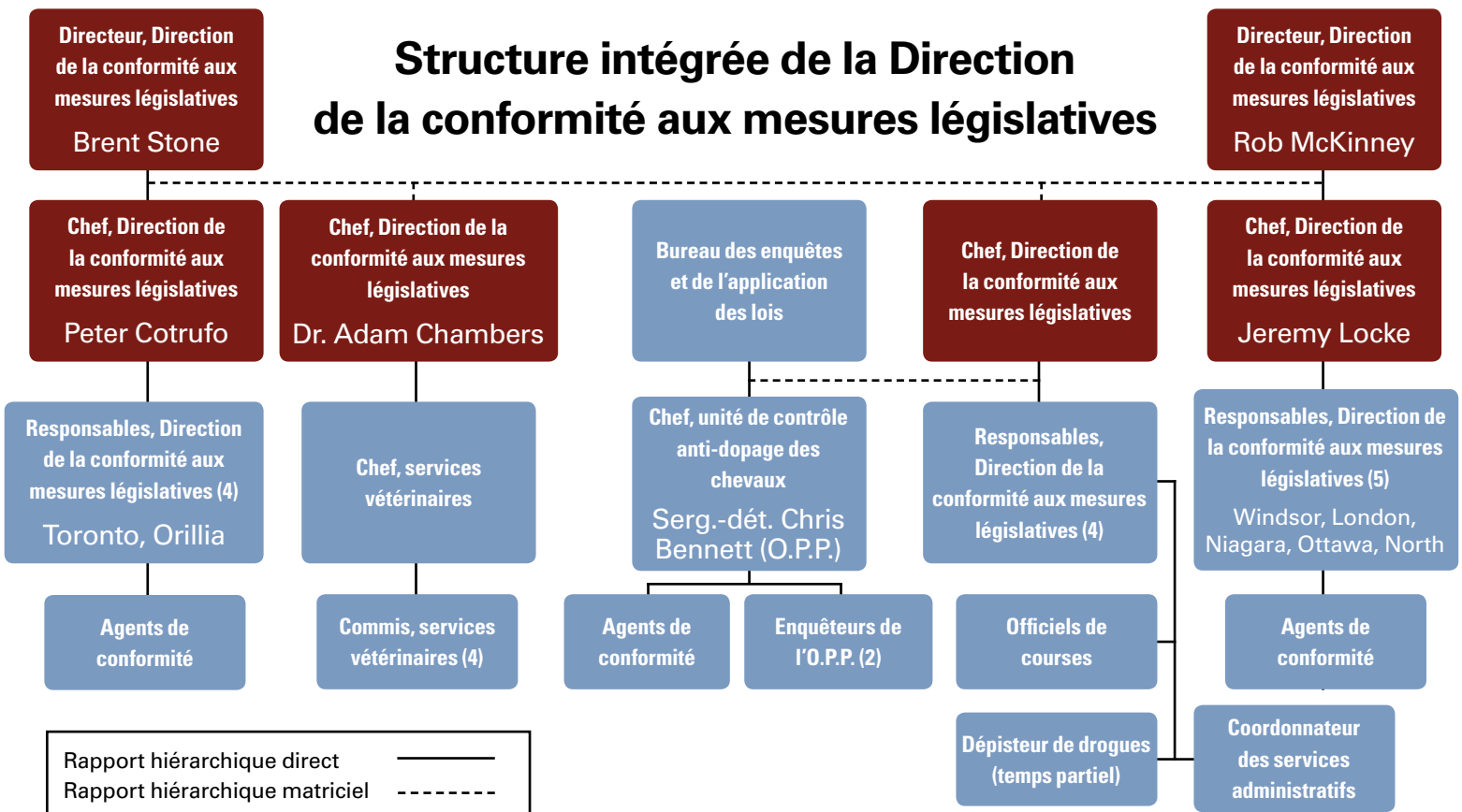
Rob McKinney



Brent Stone

- Les agents de conformité (anciennement **les enquêteurs sur les courses**) continueront de travailler principalement dans le secteur des courses de chevaux, tout en rendant compte de leurs activités aux chefs de leurs nouvelles équipes de conformité régionales et en gérant les problèmes de conformité dans les hippodromes qui touchent les autres secteurs de la CAJO, soit les alcools et les jeux.
- Les agents de conformité de **l'unité de contrôle anti-dopage des chevaux** poursuivront leur important travail en s'attaquant à l'abus et à la mauvaise utilisation de médicaments chez les chevaux. Ils relèveront toujours du sergent-détective **Chris Bennett (O.P.P.)**.
- **Les officiels de courses** continueront d'assumer leurs tâches habituelles sous la direction des chefs de la supervision des courses de la Direction de la conformité aux mesures législatives jusqu'à ce que la CAJO ait trouvé une façon de mieux incorporer leur poste à son modèle intégré de prestation de services.
- **Darla Wright** demeurera administratrice du programme de dépistage de drogue et d'alcool chez les humains (courses) et offrira du soutien administratif à la direction.

Structure intégrée de la Direction de la conformité aux mesures législatives



Nouvelle édition du Guide d'élimination de l'ACPM

L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) souhaite informer l'industrie canadienne des courses de chevaux que la publication de la nouvelle édition du Guide d'élimination de l'ACPM, comme il a été annoncé le 18 février 2019 (« Nouvelle édition du Guide d'élimination de l'ACPM »), est reportée jusqu'à avis contraire.

L'ACPM consultera les intervenants de l'industrie concernant certaines des modifications proposées.

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet de ce qui précède ou de toute autre question liée au pari mutuel, n'hésitez pas à communiquer avec l'ACPM par téléphone au 1-800-268-8835 ou par courriel à l'adresse aafc.cpmawebacpm.aac@canada.ca.

Rappel

Bulletin d'information n° 66 : Publication de la Directive pour les chevaux de race Standardbred n° 2 – 2018 – Exigence imposée aux associations de fournir de l'équipement permettant de lire les micropuces et de prendre la température

Le 19 décembre 2018 – Le registrateur ordonne par les présentes que toutes les associations qui tiennent des courses de chevaux de race Standardbred se procurent un équipement permettant à la fois de lire une micropuce d'identification et de prendre la température d'un cheval.



Cette directive met à jour les règles sur les courses de chevaux Standardbred de la CAJO. Ces mises à jour, en vigueur le 1er janvier 2019, touchent les chapitres suivants :

- Règles sur les courses de chevaux Standardbred, chapitre 7 – Associations de courses;
- Règles sur les courses de chevaux Standardbred, chapitre 32 – Juge de paddock et inspecteur de l'équipement.

Les documents suivants sont accessibles sur le site Web de la CAJO :

- [Directive pour les chevaux de race Standardbred n° 2 – 2018 – Exigence imposée aux associations de fournir de l'équipement permettant de lire les micropuces et de prendre la température](#)
- [Fiche de renseignements : Micropuçage et prise de température \(chevaux de course Standardbred\)](#)

Bulletin d'information n° 67 : Mise en place de l'analyse des échantillons de crins chez les chevaux de race Quarter Horse

Le 4 janvier 2019 - Avec l'aide de la société Quarter Racing Owners of Ontario Inc., le dépistage amélioré du clenbutérol se poursuivra pendant la saison des courses 2019 et inclura dorénavant la collecte et l'analyse courante d'échantillons de crins de chevaux dans le cadre du Programme de dépistage hors compétition de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO). Cette mesure s'inscrit dans la politique de tolérance zéro de la CAJO concernant le clenbutérol, comme soulignée dans la [Directive n° 1 – 2015 sur les chevaux de race Quarter Horse](#). L'analyse courante d'échantillons de crins de chevaux commencera le 1er juillet 2019. Comme le clenbutérol peut être détecté dans les crins plusieurs mois après son administration, la CAJO informe à l'avance l'industrie des Quarter Horses du début de l'analyse des crins.

Tout échantillon de crins qui obtient un résultat positif à la suite d'un test de détection du clenbutérol sera considéré comme étant une infraction aux règles sur les courses et pourra entraîner une sanction pécuniaire, une suspension ou les deux.

À surveiller en 2019

- Lancement d'un projet pilote de protocole à suivre en cas de commotion cérébrale dans les hippodromes de Woodbine et de Fort Erie
- Modification des règles sur l'administration de médicaments le jour d'une course
- Modification du processus de sélection pour les tests suivant les courses



Cours en ligne sur les courses offerts à l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario

Sept cours en ligne (en anglais) conçus par Equine Guelph seront offerts gratuitement aux membres de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario dès février. Grâce aux fonds des projets d'information, de formation et de sensibilisation de la CAJO, les titulaires de licence pourront profiter des connaissances à jour des spécialistes de l'industrie en matière de soins de santé équin. Trois des sept cours s'adressent et sont réservés exclusivement aux membres de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario.

Ces cours de courte durée abordent de façon sensée et pratique des sujets importants déterminés par les trois secteurs des courses, y compris les sujets hautement prioritaires qui ressortent du sondage de 2016 sur l'industrie des

courses de chevaux de l'Ontario, à savoir la santé respiratoire, la boiterie et la santé intestinale.

Les cours sont destinés aux entraîneurs, aux entraîneurs adjoints, aux palefreniers, aux jockeys, aux conducteurs et aux autres titulaires d'une licence à jour de la CAJO. Les 100 places disponibles sont offertes selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les membres de l'industrie intéressés peuvent s'inscrire à la page suivante : www.TheHorsePortal.ca/RacingPilot. Pour répondre à la demande des membres de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario, deux autres cours leur seront offerts exclusivement à l'hiver 2020 et porteront sur la santé respiratoire, la boiterie et les blessures chez les chevaux de course.

COURS À VENIR (en anglais)

Santé intestinale et prévention des coliques

11 - 29 mars

*Réservé aux titulaires de licence de la CAJO

Préparation aux incendies et aux situations d'urgence

8 - 15 avril

Info Courses de chevaux

Ce bulletin est publié par la **Commission des alcools et des jeux de l'Ontario** pour fournir aux titulaires de licence et aux parties intéressées des renseignements sur les mesures législatives portant sur les courses de chevaux et les questions connexes. Les suggestions d'articles et les commentaires des lecteurs sont les bienvenus.

Rédacteur en chef
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario
Bureau 200
90, avenue Sheppard Est
Toronto (Ontario) M2N 0A4
connect@agco.ca

Renseignements généraux :
416 326-8700 ou 1 800 522-2876 (sans frais en Ontario)
Enquêtes en ligne : www.agco.ca/icaajo
Adresse Web : www.agco.ca/fr

AVAILABLE IN ENGLISH

